



LE PETIT AMANÇOIS

Octobre 2020 Numéro 23

Le mot du Maire

Merci !... Merci pour la confiance accordée lors des élections municipales du mois de Mars.

La crise sanitaire, en retardant la mise en place de la nouvelle municipalité dans les délais initialement prévus, nous a posé énormément de problèmes . Les fonctions du nouveau conseil ont été prises au mois de juin.

Pendant la période intermédiaire, l'ancien conseil a traité les problèmes courants sans pouvoir adopter le budget.

Notre village a été très peu touché par la pandémie, c'est certainement grâce à votre comportement et au respect des consignes. Soyez-en remerciés.

Malheureusement, toutes les activités et festivités proposées par les associations ont été pour des raisons de sécurité annulées. Pour la même raison, les locations de la salle des fêtes et du gîte ont été également toutes refusées.

Je vous invite à vous connecter sur notre site internet qui est en cours de mise à jour et qui a considérablement évolué. En effet depuis peu, une équipe composée d'élus et de citoyens bénévoles a pris en charge cette tâche avec beaucoup de compétence et d'implication. Je souhaite ici les remercier.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème particulier. Toutefois, attention aux consignes, leur respect conditionne la pérennité de l'ouverture des classes, mais aussi et surtout le maintien du périscolaire.

Le PLUI est opposable à toutes les demandes de certificat d'urbanisme depuis le mois de juin. Vous pouvez venir en mairie pour consulter la carte qui concerne vos parcelles cadastrales.

Un nouveau paramètre très important est également opposable depuis le 10 Août 2020 aux certificats d'urbanisme. En effet, l'application de la LOI ELAN, concernant les risques géotechniques impacte notre commune qui est concernée sur presque toutes les surfaces urbanisables.

Le permis de construire pour le parc photovoltaïque est en cours d'instruction.

Le calendrier pour Le développement de la Fibre optique est respecté, nous avons été contactés par la Société Losange qui a en charge cette activité sur notre secteur ; c'est bon signe.

En ce qui concerne la mise aux normes de l'assainissement individuel, n'hésitez pas à venir en mairie si vous avez des questions auxquelles vous n'avez pas eu de réponse lors de la réunion du 11 septembre.

Les travaux liés aux inondations de 2018 sont enfin terminés. Nous avons également procédé à la réhabilitation du logement de la mairie dans le respect des normes thermiques imposées par la réglementation.

Notre ancienne salle de classe, est utilisée pour des activités culturelles le samedi Après- midi, des cours de guitare, et un samedi matin par mois pour des cours de calligraphie ; d'autres sont à venir.

Cette année encore notre village a été frappé par le deuil. Dans des circonstances aussi douloureuses, la Municipalité assure les familles de son soutien et leur présente ses condoléances les plus sincères.

En cette période de crise sanitaire prenez bien soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,
Jean-Michel PIETREMONT,

Sommaire

Le mot du Maire
page 1

ACTUALITÉS
CORONAVIRUS
Page 2

LA RENTRÉE SCOLAIRE
Page 2

ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS
Page 3

REGISTRE COMMUNAL
DES PERSONNES
VULNÉRABLES
Page 3

SAPEURS-POMPIERS
D'AMANCE
Page 3

UNE ÉQUIPE DE
COMMUNICATION
page 4

RÉGLEZ VOS FACTURES
LOCALES PAR INTERNET
page 4

ÉTAT CIVIL
page 5

HOMMAGE À MONIQUE
HUBAIL
page 6

TROMBINOSCOPE DU
CONSEIL MUNICIPAL
page 7

AMANCE AU PASSÉ
Page 8

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

ACTUALITÉS CORONAVIRUS

Nous avons subi en début d'année l'arrivée d'un ennemi invisible arrivant du soleil levant, de nombreuses victimes ont succombé au coronavirus appelé Covid-19.

Nous remercions par ailleurs les électeurs qui se sont déplacés au début de cette période particulière. Une guerre est déclarée pour rentrer en résistance face à cet ennemi.

Le confinement très pénible pour tous a été avec tous les gestes barrières le seul moyen connu aujourd'hui pour sortir de cette crise sanitaire. Chaque habitant s'est vu attribué un masque réutilisable en tissu distribué par la Mairie. Il y a « un avant » et « un après », ce nouveau mode de vie va nous obliger à vivre différemment, (exemple : le port du masque obligatoire, distanciation social etc...)

Le confinement a privé les habitants de la commune de certaines cérémonies, activités et festivités, parmi lesquelles :

- Le Remue-Méninge (Activités récréatives et de loisirs), activités du jeudi après-midi organisées par Nathalie FEVRE et Martine CLEMENT), où beaucoup d'anciens se retrouvent.
- Le feu d'artifice du 14 Juillet.
- Le repas des Pompiers.
- Le repas du syndicat d'initiative.
- Le vide grenier.

Le repas des aînés est annulé mais, les membres du C.C.A.S auront le plaisir de distribuer le colis de Noël.

Nous espérons tous retrouver une vie normale le plus rapidement possible. Prenez soin de vous et respectez tous les gestes barrières, pour vous et pour les autres.

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Mardi 1er septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école dans le respect du protocole sanitaire lié au Covid-19. Tous les adultes travaillant dans les écoles sont tenus de porter un masque.

Les élèves de la 6ème au lycée doivent aussi respecter cette consigne. Les gestes barrière doivent être appliqués. En revanche, si la situation sanitaire venait à se dégrader, de nouvelles mesures seraient prises.

Les enfants de notre commune se rendent à l'école maternelle de Trannes pour les plus petits, ensuite ils se dirigent vers l'école de Jessains pour poursuivre leur scolarité au collège de Vendeuvre-Sur-Barse.

M.Couvreux a accueilli 24 élèves à Trannes, 44 élèves sont répartis dans les deux classes de l'école de Jessains avec deux enseignantes, Mme Favarger et Mme Beaudoux. Les enfants peuvent prendre le repas du midi à la cantine de Jessains et être accueillis en garderie à Jessains aussi hors temps scolaire. Cet accueil est géré par la Communauté de Communes, il s'agit du « Repère des Petits Loups ».

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet de la commune à la rubrique « Accueil Mairie/éducation et vie scolaire ».

Bonne année scolaire à tous !



ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Le SPANC (Bureau d'Etude régie de la SDDEA) a lancé un projet de travaux de remise aux normes des assainissements non collectifs sur la commune.

Pour permettre sa réalisation dans de bonnes conditions, tant techniques que financières, la municipalité vous encourage à profiter de l'opération groupée de réhabilitation de ces installations, conduite par la régie du SDDEA dans la commune d'Amance.

Une réunion suivie d'un contrôle des fosses septiques a eu lieu en 2017.

Les habitants dont les fosses septiques ne répondent pas aux normes ont été conviés à une réunion d'information, qui s'est déroulée à la salle polyvalente le 11 septembre dernier.

Un responsable du SPANC est venu répondre aux diverses questions de la population.

Il est prévu une aide financière de 6000 euros par foyer concerné par la réalisation de ces travaux. Une aide non négligeable. Il serait dommage de ne pas en profiter.

Pour assurer la bonne coordination de la transmission des dossiers au SPANC, les conventions d'études (remplies, et signées) doivent être déposées en mairie.

Accomplissons cet acte citoyen pour garantir le respect des normes sanitaires dans notre commune, et protéger ainsi notre environnement. Avec nos remerciements

Le combat est lancé pour une commune propre.

Quelques dates à retenir :

24 septembre 2020 : Date limite de remise de la convention signée

Octobre – Novembre 2020 :

intervention SDDEA chez l'habitant pour réalisation de l'étude

Opérations à venir :

- **Création d'un collectif d'administrés**
- Retour des devis de travaux en mairie
- Validation des devis par la SDDEA et demande d'octroi de la subvention
- Réalisation des travaux dans les deux ans

Nota : Les administrés dont les installations ont été déclarées « non conformes » par le SPANC s'exposent à de fortes amendes si les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés dans les deux ans à venir. De plus, ils ne pourront pas bénéficier de la subvention prévue dans le cadre de cette opération programmée.



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Un recensement des personnes âgées, handicapées, isolées, particulièrement vulnérables est fondamental dans le

cadre de la prévention des risques exceptionnels (en cas d'intempéries ou de plans d'urgence).

Relevant de la compétence du maire et destiné à la mise en place d'un registre nominatif, ce recensement est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires.

Les données recueillies resteront strictement confidentielles.

Le registre communal des personnes vulnérables est tenu en mairie.

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes.

La demande peut également émaner d'un tiers ; elle est alors faite par écrit (courrier ou courriel).

Ces données sont conservées jusqu'au décès de la personne en cause ou jusqu'à sa demande de radiation du registre. Il existe un droit d'accès et de rectification des informations inscrites.

Le maire communique, à sa demande, au préfet, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence, dans des conditions propres à en assurer la confidentialité, le registre ainsi constitué et régulièrement mis à jour.

Le préfet peut à son tour communiquer, dans des conditions propres à en assurer la confidentialité, tout ou partie des informations contenues dans le registre aux autorités et aux services chargés, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile pour la mise en œuvre de ce plan, dans la mesure où cette communication est nécessaire à leur action.

Comment s'inscrire :

L'imprimer est disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune : www.amancevilleaubeis.fr

SAPEURS-POMPIERS D'AMANCE



La commune d'Amance dispose d'un groupe de Sapeurs-Pompiers volontaires dont la création remonte au 1er janvier 1937.

Notre compagnie de Sapeurs-Pompiers Volontaires aurait pu disparaître, mais celle-ci a perduré grâce à leur dévouement et leur investissement dans une formation, qui se déroule en six modules, le dernier étant programmé en 2023.

Le SDIS 10 (Service Départementale Incendie/Secours du Département de l'Aube) leur a fourni du matériel. La commune accompagne leur équipement. C'est ainsi qu'elle a investi dans une grande échelle et assure en partie le renouvellement de leur équipement au travers d'une dotation annuelle.

La commune dispose d'un défibrillateur qui se situe près du local des pompiers (Ruelle des Catières).

Les Pompiers Volontaires d'Amance interviennent (*toujours sous la responsabilité du Maire et du SDIS*):

- Pour les secours aux personnes et aux biens, **Uniquement sur demande de leur Centre opérationnel que vous devez contacter par le 18.** C'est le Centre Opérationnel du 18 qui prévient les Pompiers et déclenche leur intervention.

- Pour certains services à la commune et à ses habitants :

- Pour la destruction des nids de guêpes (ils sont détruits gracieusement, le produit étant fourni par la commune).

En cas d'inondations

- Pour certains services occasionnels lors de manœuvres d'entraînement qu'ils réalisent tous les premiers dimanches du mois, de mars à novembre.

A cette occasion, si vous avez besoin d'une aide particulière faire la demande à Jean Claude FEVRE ou à Olivier CHAGROT.

En 2019, les pompiers Volontaires d'Amance ont réalisés 27 interventions dans la commune. Chaque année les Pompiers Volontaires d'Amance participent à l'animation de la commune et organisent :

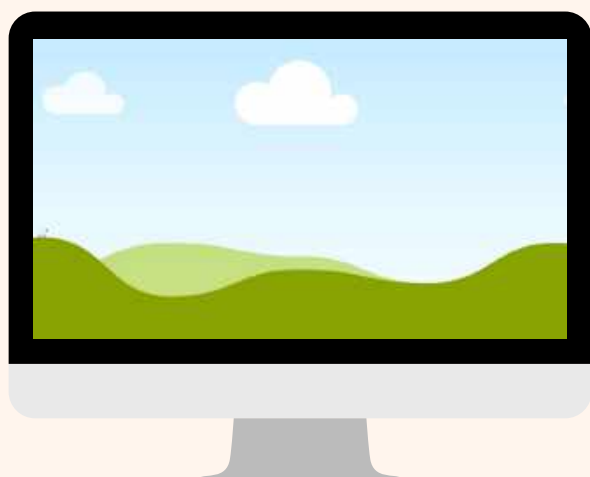
- Un repas convivial,
- Le feu d'artifice du 13 juillet et les jeux du 14 juillet,
- La distribution des calendriers,
- Les roulées le lundi de Pâques.

Merci à eux pour leur engagement et leur disponibilité pour les habitants d'Amance.

Sur la photo, de gauche à droite : Jean Yves Fevre , Eric Bertholle , Tom Chagrot(jsp), Jean Claude Fèvre (chef de corps), Olivier Chagrot, Guillaume Jancard

UNE ÉQUIPE DE COMMUNICATION

POUR ASSURER LA PARUTION DU « PETIT-AMANÇOIS » ET ANIMER LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.



Avec l'arrivée d'un nouveau Conseil municipal le Maire, Jean-Michel PIETREMONT, a souhaité que les moyens de communication de la commune soient redynamisés. C'est en ce sens qu'il a suscité la création d'une équipe de communication dont la responsabilité a été confiée en tandem à ses adjoints Maryse DAUNAY et Jean-Claude VIE. Une élue, Amélie ROUYER, et deux citoyens bénévoles, Nathalie FEVRE et Jean-Pierre ADELAIDE, collaborent à cette mission.

Assurer une parution régulière du bulletin municipal « Le Petit-Amançois », administrer et animer le site Internet, telles sont les missions confiées à cette équipe de la communication.

Le Petit Amançois dans cette première version 2020 est le témoignage de l'engagement et du dévouement de cette équipe. Il propose entre-autres des éléments d'actualités et de vie pratique qui sont plus largement abordés dans le site Internet de la commune.

Le site Internet (www.amancevilleaubeois.fr) est en cours de rénovation. Pour autant, il a déjà fait l'objet d'une actualisation importante avec l'apparition de rubriques nouvelles qui tendent à mieux informer et délivrer des informations pratiques, utiles dans la vie de tous les jours et dans la connaissance de notre environnement proche.

Ces outils de communication sont développés pour vous.

N'hésitez donc pas à faire vos remarques et suggestions aux membres de l'équipe.

RÉGLEZ VOS FACTURES LOCALES PAR INTERNET

INFO PAYSANNE

La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité.

Ce service ouvert aux usagers des collectivités adhérentes est disponible 7 jours/7 et 24h/24. Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer que vous a transmis votre collectivité ou votre établissement public de santé. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- L'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement.
- La référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler.
- Pour les paiements effectués au profit des établissements publics de santé (hôpitaux), le numéro d'entrée du patient.
- Le montant qui doit être réglé en totalité. Vous ne pourrez en effet pas payer sur ce site un montant partiel.

Lors de votre règlement, vous devrez obligatoirement fournir une adresse de courrier électronique valide, à laquelle vous sera transmis un ticket vous confirmant la prise en compte de votre paiement à l'issue de celui-ci.



ETAT CIVIL

IN MÉMORIAM

Nous vous faisons part du décès des amançois et amançoises dont les noms suivent :

M. Serge PATOUT, décédé le 9 février 2020

Mme Paulette MONTILLOT décédée le 4 mars 2020

Mme Denise HUET décédée le 6 mai 2020

Mme Sabrina DAUPHIN décédée le 16 juillet 2020

Mme Monique HUBAIL décédée le 5 aout 2020

M. Michel FEVRE décédé le 17 aout 2020

Sincères condoléances aux familles.

ACCUEIL

NOUVEAUX HABITANTS

De nouveaux citoyens sont venus peupler notre commune.

Nous les accueillons bien volontiers et nous souhaitons bienvenue à:

- Madame Yvette PELAY
- Monsieur Jean STEVAUX
- Monsieur MAZEREAU et Madame Anaïs LAVAUD
- Madame Emilie STEYER
- Monsieur et Madame LAPORTE RONNE
- Madame Aurore CHALONY

Sur la photo au repas des aînés, de gauche à droite:
Monique HUBAIL, Andrée BOILLEAU, Thérèse ROUYER.

HOMMAGE

A MONIQUE HUBAIL



Nous tenons à rendre hommage à Monique HUBAIL pour son investissement bénévole dans la commune.

En effet tout commence par l'entrée dans le Syndicat D'initiative en 1977 avec Paul son mari et plusieurs membres du village.

Beaucoup de manifestations ont eu lieu notamment la brocante qui pouvait déplacer jusqu'à 1500 personnes.

C'était une sacrée organisation ou chaque membre avait son rôle ; un succès qui n'aurait pas eu lieu sans tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps et s'investissent afin de faire vivre notre village.

Avec son mari Paul, l'aventure professionnelle commence. ils transforment leur petit atelier en magasin de vente de matériel électro-ménager puis ils commercialisent les premiers téléviseurs (Oceanic).

Sa vie professionnelle est bien remplie. Elle s'est beaucoup investie auprès de son mari, qui fut Maire de la commune. Elle est élue conseillère municipale en 2008, et devient membre du centre d'action social.

Depuis la création du « club Remue Ménage », elle n'a jamais manqué un jeudi et a participé à toutes les activités proposées par cette association.

Nous garderons de Monique le souvenir d'une personne engagée et dévouée pour sa commune.

Qu'elle repose en paix !



TROMBINOSCOPE DU CONSEIL MUNICIPALE
DE LA COMMUNE D'AMANCE(10140) AUBE
ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020



Jean-Michel PIETREMONT
Maire



Maryse DAUNAY
1ère Adjointe au Maire
Délégée aux Ecoles



Jean-Claude VIE
2ème Adjoint au Maire
Délégué Forêt-Environnement

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Jérémie POURILLE



Maxence FEVRE



Thibaut ROUYER



Francine FEVRE



David DROUILLY



Amélie ROUYER



Laurent BROUILLARD



Colette RICARD

AMANCE AU PASSÉ: 1987

Dans cette rubrique nous essayerons de vous replonger dans le passé de notre commune. Evènements festifs, activités artisanales, associative et autre.

Dans ce numéro, nous relatons une journée sportive et conviviale qui s'est déroulée à Amance en 1987, sur le terrain de football qui n'existe plus aujourd'hui.



"Dimanche dernier, s'est déroulé au stade d'Amance le jubilé Gérard COSTE, stade où il joue depuis vingt ans. Dans une ambiance chaleureuse et sportive se sont opposés les anciens joueurs et l'équipe actuelle d'Amance. Les anciens s'en sont très honorablement tirés par deux buts à un. Les arbitres et les juges de touche, tous des anciens, ont partout été impartiaux...Le match a été suivi par un nombreux public, tous anciens dirigeants et bienfaiteurs de l'équipe. Ont été également récompensés J.J. FEVRE et Daniel LIARD pour leur assiduité au club. Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réunion."

« Le Petit Amançois » Numéro : 2020.23 Bulletin municipal de la commune d'AMANCE (10140) -
Rédacteur en chef : Jean-Michel PIETREMONT
Equipe de rédaction : Maryse DAUNAY – Jean-Claude VIE – Amélie ROUYER
Nathalie FEVRE – Jean-Pierre ADELAIDE
